Que font nos Conseillers nationaux?

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **58 (1929)**

Heft 12

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

IL Y A CENT ANS

La *Gazette de Lausanne*, du 14 novembre 1828, publiait l'entrefilet que voici :

Depuis quatre ans, une école secondaire était ouverte dans cette ville aux jeunes gens qui voulaient se vouer aux différentes branches d'industrie, ou qui travaillaient déjà dans quelque comptoir ou dans quelque atelier. Tout fut calculé sur les besoins des élèves, sur leurs diverses positions, comme sur leur bien-être futur. On espérait que la jeunesse s'y porterait à l'envi, et cependant on a vu avec peine qu'elle refuse en grande partie les secours qui lui sont offerts.

C'est pour donner une nouvelle impulsion à l'amour de l'étude que le conseil municipal de Fribourg vient d'adresser à ses concitoyens une proclamation où l'on remarque les passages suivants :

« Et que deviendra notre industrie, que deviendront nos familles, si la jeunesse, se bornant aux connaissances élémentaires, ne s'applique point à acquérir les développements qu'exige aujourd'hui l'industrie pour pouvoir prospérer ?

« Nous ne soutiendrons point la concurrence avec nos voisins qui ne s'endorment pas. L'étranger s'enrichira à nos dépens, et il ne restera à nos familles ouvrières que la pauvreté et la honte. Le riche même cessera de l'être, car la misère en haillons viendra lui disputer ce qu'il possède.

« Telle est la triste perspective qui s'ouvre devant nos yeux chaque fois que nous envisageons la direction que prend la jeunesse de notre ville. Elle se hâte, en grande partie, de parcourir l'école primaire, et, trop faible encore pour aller au travail, elle perd, en ne rien faisant, un temps précieux qui ne reviendra plus, oublie le peu qu'elle a appris et prend le pli de l'indolence et le chemin de la pauvreté.

« Habitants de la ville de Berchtold de Zæhringen, rappelez-vous que l'industrie a bâti votre cité, que l'industrie en a successivement étendu l'enceinte et que c'est elle encore qui l'avait jadis rendue florissante et célèbre. Nous pouvons nous passer de la célébrité et des richesses, mais il nous faut du pain, et le pain se gagne par le talent joint au travail, comme le talent demande à être averti et soigneusement cultivé. »

QUE FONT NOS CONSEILLERS NATIONAUX ?

Un intéressant travail du Bureau fédéral de statistique nous apprend que le Conseil national, élu en 1928, compte 39 avocats. Le 20 % de nos conseillers nationaux sont donc des représentants du barreau. Le second groupe, qui comprend 27 conseillers ou le 13,6 % des membres, est constitué par des conseillers d'Etat ou membres des autorités cantonales.

Le Conseil national a le bonheur de posséder, en outre, 7 présidents de villes ou syndics et 4 conseillers municipaux.

C'est donc au total 38 membres que compte le groupe des conseillers nationaux remplissant en même temps une fonction publique dans leur canton ou ville de résidence.

Un groupe presque aussi fort est celui des agriculteurs et des propriétaires fonciers qui compte 26 membres. Ensuite vient l'importante phalange

des secrétaires de syndicats, qui ne compte pas moins de 21 membres. Plus de la moitié appartiennent, cela va sans dire, au parti socialiste. On trouve ensuite 18 représentants des milieux industriels et commerçants et des artisans. Les « chevaliers de la plume » y sont aussi en bon rang et l'on trouve, au Conseil national, 12 rédacteurs et éditeurs.

A peu près de même force est le groupe de la magistrature judiciaire qui compte 9 présidents de tribunaux et juges ; les professeurs, instituteurs et autres représentants de professions libérales y sont également en nombre identique. Enfin, les groupes les moins nombreux sont constitués par les employés et ouvriers (5 membres) et par les rentiers qui ne sont qu'au nombre de 3. Le peuple suisse n'est pas un peuple de rentiers, c'est un peuple qui travaille, on peut le constater une fois de plus !

La particularité de notre Parlement, c'est qu'on n'y trouve, au contraire des Parlements étrangers, aucun pasteur. C'est là une conséquence de l'art. 75 de la Constitution fédérale qui, ainsi qu'on le sait, ne permet pas à un prêtre ou à un pasteur de remplir en même temps un mandat de conseiller national. Il convient d'ajouter également qu'un fonctionnaire fédéral ne peut pas non plus être élu conseiller national.

Brevet de capacité pour l'enseignement primaire

La Commission cantonale des Etudes, réunie le 25 juillet, a sanctionné les résultats des récents examens, en délivrant comme suit le brevet de capacité pour l'enseignement primaire :

Diplômes avec la mention *Très bien :* MM. Willy Blanc, de Fribourg ; Marcel Boson, de Fully (Valais) ; Charles Delamadeleine, de Cheyres ; Max Gremaud, d'Echarlens ; Louis Maradan, de Pont-la-Ville ; Louis Pichonnaz, de Pont (Veveyse) ; Mlles Simone Ansermet, de Montbrelloz ; Françoise Bach, de La Roche ; Marthe Carrard, de Vuisternens-devant-Romont ; Cécile Esseiva, du Crêt ; Marie-Louise Gougain, de Fribourg ; Julienne Haas, de Veidingen (Luxembourg) ; Norma Kiefer, du Caire (Egypte) ; Agnès Molleyres, de St-Martin ; Rose Menétrey, de Poliez-le-Grand (Vaud) ; Odette Neef, de Guebwiller (Alsace) ; Odile Pauchard, de Chandon ; Jeanne Pittet, du Crêt ; Odile Remy, de Fribourg ; Xénia Rouiller, de Sommentier ; Anna Tinguely, de Pont-la-Ville ; Suzanne Toffel, de Bulle ; Cécile Wicht, de Senèdes.

Diplômes avec la mention *Bien :* MM. Phocas Clerc, de Corpataux ; Joseph Chassot, de Vuisternens-devant-Romont ; Firmin Dafflon, de Neyruz ; Louis Fragnière, de Gumefens ; Gustave Meyer, de Cerniat ; Maurice Rey, de Massonnens ; Alexis Rouiller, de Troistorrents (Valais) ; Mlles Ruth Dubois, du Locle (Neuchâtel) ; Marguerite Giroud, de Chamoson (Valais) ; Cécile Gremion, de Gruyères ; Hanna Kramer, de Galmiz ; Marcelle Noth, de Zumholz ; Yvonne Pugin, d'Echarlens ; Laure Thospann, de Lemgo i/Lippe ; Alphonsine Galley, de Lussy ; Alice Yerly, de Treyvaux.

Diplômes avec la mention *Satisfaisant :* MM. Maurice Dévaud,